

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC -  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 1er octobre 2025 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :           Madame Anne Potvin, mairesse;  
                                  Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;  
                                  Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;  
                                  Monsieur Richard Tremblay conseiller siège no.4;  
                                  Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;  
                                  Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6

Est également présent la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que 8 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1 LÉGISLATION**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2025.

**2 ADMINISTRATION**

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques : 402 403,83\$
  - Factures payées : 265 249,45\$;
  - Chèques : no.13307 à no.13337 ;
  - Chèque annulé # 13324
  - Prélèvements automatiques : no.3797 à 3821
  - Factures à payer : 79 965,31\$;
  - Payes : 57 189,07 \$;
- 2.2 Entente de collaboration entre la Corporation du parc régional du lac des 31 milles et la Municipalité de Déléage.
- 2.3 Ville de Maniwaki – Entente de fourniture d'eau potable.
- 2.4 Ville de Maniwaki – Signature d'entente pour des futurs travaux sur le réseau d'aqueduc.
- 2.5 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2025-R-AG335, projet de biomasse de la communauté de Lac-Barrière.
- 2.6 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2025-R-AG345, Demande au ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Augmentation des effectifs d'agents de protection de la faune et maintien du bureau de la protection de la faune à Maniwaki
- 2.7 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2025-R-AG323, Dénonciation – Report d'octroi d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
- 2.8 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2025-R-AG329, Opposition au Projet de Loi 106 nuisant au recrutement et à la rétention des médecins de famille pratiquant dans la région de l'Outaouais
- 2.9 Modification de la résolution 2025-05-CMD072 concernant le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) pour l'ajout d'un article.
- 2.10 Refinancement emprunt par billet – Règlement 556-TRA-2020, décrétant un emprunt pour la réfection du tronçon # 556 des chemins Rivière-Gatineau Nord et chemin de la Tour.
- 2.11 Transfert budgétaire 2025 du surplus accumulé non affecté pour l'unité d'urgence du services incendie.
- 2.12 Modification du règlement 566-INC-2023, décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une unité d'urgence.

- 2.13 Adoption du règlement 558-3-ADM-2025, abrogeant le règlement 558-2-ADM-2025 concernant la régie interne des séances de conseil de la municipalité de Déléage.
- 2.14 Dossier # FID5154434 – Autorisation de signature et autorisation de quittance
- 2.15 Adoption de la politique des conditions de travail du personnel-cadre de la Municipalité de Déléage.
- 2.16 Abroge la résolution 2025-07-CMD115, programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière.
- 2.17 Autorisation de signature d'entente entre la Municipalité de Déléage et le Centre de divertissement Koolgames.
- 2.18 Octroi de contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et caractérisation environnementale – Rue Charles

### **3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 3.1 Adoption du 2<sup>ième</sup> projet règlement modifiant le règlement de zonage 354 concernant l'ajout d'usage (h2) (h4) et (h8) dans la zone urbaine U202, U-205 et U-207.

### **4 TRANSPORT**

- 4.1 Octroi de contrat – Réalisation de travaux de pavage chemin de la Tour
- 4.2 Octroi de contrat - Fourniture et la livraison de carburant en vrac.
- 4.3 Octroi de contrat - Fourniture de 2 500 tonnes métriques de sable tamisé 0-10mm ou équivalent pour abrasifs.

### **5 HYGIÈNE DU MILIEU**

- 5.1 Éco Entreprises Québec (EEQ) – Entente.

### **6 LOISIRS ET CULTURE**

### **7 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 7.1 Octroi de contrat - Fourniture d'une unité d'urgence.
- 7.2 Régie intermunicipale de l'Aéroport de Maniwaki (RIAM) – Prévisions budgétaires 2026.

### **8. VARIA**

### **9 PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **10 LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **2025-09-CMD142 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

#### **2025-09-CMD143 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2025, tel que rédigé.

**ADOPTÉE.**

#### **2025-09-CMD144 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX SEPTEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 402 403,83\$ et se détaille comme suit ;

Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées : 265 249,45\$;
- Chèques : no.13307 à no.13337 ;
- Prélèvements automatiques : no.3797 à 3821
- Factures à payer : 79 965,31\$;
- Payes : 57 189,07 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Richard Tremblay, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;
- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Maude Tourangeaux directrice générale et greffière-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

---

Maude Tourangeau  
Directrice générale et greffière-trésorière

**ADOPTÉE**

**2025-10-CMD145      ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LA CORPORATION  
DU PARC RÉGIONAL DU LAC DES 31 MILLES**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collaboration avec la Corporation du parc régional du lac des 31 milles

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour but de confirmer la participation de la municipalité au financement de la Corporation et à reconnaître le rôle de gestionnaire de celle-ci pour le parc régional du lac des 31 milles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- s'engage à verser à la Corporation sa quote-part annuelle de fonctionnement, déterminée par le conseil d'administration de la Corporation ;
- autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite entente.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2025-10-CMD146      VILLE DE MANIWAKI – ENTENTE DE FOURNITURE D'EAU  
POTABLE**

ATTENDU QUE la municipalité de Déléage désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente relative à la fourniture d'eau potable;

ATTENDU QUE la Ville de Maniwaki accepte de se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes pour conclure une telle entente avec la municipalité de Déléage;

ATTENDU QUE les deux municipalités ne peuvent actuellement fixer la capacité maximale de consommation telle que prévue à l'article 574;

ATTENDU QUE la présente entente en est une de vente d'eau potable;

ATTENDU QUE cette nouvelle entente a pour but de rendre caduque toute entente préexistante entre les parties

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyée par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

## ADOPTÉE

### **2025-10-CMD147 VILLE DE MANIWAKI – SIGNATURE D’ENTENTE CONCERNANT DES FUTURS TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D’AQUEDUC**

CONSIDÉRANT QUE le réseau d’aqueduc aura éventuellement besoin d’une mise à niveau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki demande que la municipalité s’engage par la signature d’une entente, à déboursier les frais encourus pour les travaux d’amélioration du réseau d’aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE les frais seront déterminés par le nombre de résidence payeur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d’autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Madame Maude Tourangeau et la mairesse Madame Anne Potvin à signer l’entente avec la Ville de Maniwaki.

La mairesse Anne Potvin, présidente d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

## ADOPTÉE

### **2025-10-CMD148 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉOLUTION 2025-R-AG335, PROJET DE BIOMASSE DE LA COMMUNAUTÉ DE LAC-BARRIÈRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-R-AG335, reçue de la MRCVG;

CONSIDÉRANT la volonté de la communauté de Lac Barrière de se prévaloir d’une centrale de biomasse de 2.2 MW afin d’assurer à la communauté une autosuffisance énergétique;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité actuelle de la matière première soit la biomasse requise afin de permettre la production de l’énergie utilisée;

CONSIDÉRANT le souhait commun de la MRC et de la communauté de Lac Barrière de renforcer les liens et favoriser la collaboration dans le respect des cultures et coutumes de chacun;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- appui la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la réalisation et l’implantation du projet de biomasse initié par la Communauté de Lac Barrière assurant ainsi une autonomie énergétique aux habitants de la communauté` ;

La mairesse Anne Potvin, présidente d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

## ADOPTÉE

### **2025-10-CMD149 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉOLUTION 2025-R-AG345, DEMANDE AU MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS – AUGMENTATION DES EFFECTIFS D’AGENTS DE PROTECTION DE LA FAUNE ET LE MAINTIEN DU BUREAU DE LA PROTECTION DE LA FAUNE À MANIWAKI**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-R-AG345, reçue de la MRCVG

CONSIDÉRANT QUE le nombre d’effectifs des agents de protection de la faune se fait de plus en plus rare au Québec et que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ne fait pas exception avec les effectifs du bureau de Maniwaki qui se sont particulièrement détériorés ces dernières années;

CONSIDÉRANT QU’auparavant une dizaine d’agents de protection de la faune étaient attitrés au bureau de Maniwaki et qu’aujourd’hui leur nombre se limite à 3 et qu’en 2023 il ne restait qu’un seul agent en poste;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences de ce manque de personnel sur le terrain se traduisent par une dégradation des services aux citoyens;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- appui la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour l'envoi d'une demande au gouvernement du Québec pour augmenter les effectifs d'agents de protection de la faune sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de maintenir et protéger la permanence de ceux déjà en place

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2025-10-CMD150 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉSOLUTION 2025-R-AG323, DÉNONCIATION – REPORT D'OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-R-AG323, reçue de la MRCVG

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1, pour l'agrandissement de son siège social ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été jugé prioritaire et a fait l'objet d'une lettre de présélection officielle par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 3 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est conformée à toutes les exigences du programme PRACIM, incluant l'élaboration de plans et devis professionnels, la production de documents techniques et réglementaires, ainsi que l'adoption d'un règlement d'emprunt servant à financer les services professionnels ;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du MAMH le 18 juin 2025, informant la MRC que le projet ne s'était pas qualifié comme prioritaire pour l'exercice financier 2025-2026, mais plutôt pour celui de l'exercice financier 2027-2028;

CONSIDÉRANT QUE cette annonce implique la suspension du projet pour une période minimale de deux ans, en raison du classement prioritaire établi par le MAMH, classement qui découle d'un déséquilibre entre les sommes affectées au programme PRACIM et le volume de demandes présélectionnées, révélant ainsi une gestion déficiente de l'enveloppe budgétaire par le Ministère;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- appui la MRC Vallée-de-la-Gatineau **De dénoncer** le report du financement du projet d'agrandissement du siège social de la MRC dans le cadre du programme PRACIM, ainsi que de tout autre projet reporté dans les mêmes circonstances ;
- **De demander** au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de rétablir la réalisation du projet pour l'année financière 2025-2026 ;
- **De demander** une bonification du montant de la subvention si le projet est réalisé ultérieurement, afin de refléter les hausses de coûts engendrées par ce report ;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2025-10-CMD151 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉSOLUTION 2025-R-AG329, OPPOSITION AU PROJET DE LOI 106 NUISANT AU RECRUTEMENT ET À LA RÉTENTION DES MÉDECINS DE FAMILLE PRATIQUANT DANS LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-R-AG329, reçue de la MRCVG

CONSIDÉRANT le dépôt du Projet de loi 106 (PL 106) visant à instaurer la responsabilité collective des médecins envers l'amélioration de l'accès aux services médicaux;

CONSIDÉRANT QUE les médecins de famille en Outaouais et en particulier dans les régions périphériques doivent couvrir un champ de pratique beaucoup plus large étant donné le faible nombre de médecins d'autres spécialités par habitant;

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Outaouais, particulièrement dans la Vallée-de-la-Gatineau, est déjà confrontée à une pénurie de médecins de famille, laquelle engendre des délais d'accès importants aux soins de première ligne, met en péril les soins de deuxième ligne assumés par les médecins de famille, et accentue les inégalités en matière de services de santé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- **D'exprimer** son opposition au projet de loi n° 106 qui nuit à la rétention et au recrutement des médecins de famille, particulièrement dans les régions périphériques comme l'Outaouais et particulièrement dans la Vallée-de-la-Gatineau ;
- **De demander** au gouvernement du Québec de retirer le Projet de loi 106 et de changer d'approche avec les médecins, de privilégier la négociation et au besoin l'arbitrage pour éviter de perdre inutilement des médecins à court terme et de mettre en place des mesures incitatives et adaptées aux réalités régionales ;
- **De réitérer** l'importance d'assurer un accès équitable et de qualité aux soins de santé de première ligne pour l'ensemble de la population de l'Outaouais, dans le respect des particularités géographiques et démographiques de la région ;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

-

**ADOPTÉE**

**2025-10-CMD152      MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2025-5-CMD072  
CONCERNANT LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR  
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ  
2019-2024), POUR L'AJOUT D'UN ARTICLE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 6 mai 2025 une résolution a été adoptée concernant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apportée une modification à la résolution afin de finaliser le dossier de la TECQ 2019-2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'apporter la modification suivante à la résolution 2025-5-CMD072, que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no. 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

-

**ADOPTÉE**

**2025-10-CMD153      REFINANCEMENT EMPRUNT PAR BILLET – RÈGLEMENT  
556-TRA-2020, DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA  
RÉFECTION DU TRONÇON # 556 DES CHEMINS RIVIÈRE-  
GATINEAU NORD ET CHEMIN DE LA TOUR**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Délage souhaite emprunter par billets pour un montant total de 134 600 \$ qui sera réalisé le 24 novembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
556-TRA-2020	94 700 \$
556-TRA-2020	39 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Richard Tremblay, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 24 novembre 2025 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 mai et le 24 novembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par la mairesse et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2026.</b>	<b>25 000 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>25 900 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>26 800 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>27 900 \$</b>	
<b>2030.</b>	<b>29 000 \$</b>	<b>(à payer en 2030)</b>
<b>2030.</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2025-10-CMD154      TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2025 DU SURPLUS ACCUMULÉ  
NON AFFECTÉ POUR L'UNITÉ D'URGENCE DU SERVICE  
INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'un surplus accumulé non affecté du poste budgétaire # 55 99100 000 figure au budget 2025;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds doit être conservé pour l'achat d'une nouvelle unité d'urgence du service incendie au cours de l'année financière 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Richard Tremblay, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à créer le fonds « Fonds camion incendie » # 21 11100 220 et de transférer le montant de 88 500 \$ au surplus affecté pour le paiement lors de l'achat du camion de service incendie.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-10-CMD155      MODIFICATION DU RÈGLEMENT 566-INC-2023,  
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UNE  
UNITÉ D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 566-INC-2023 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une unité d'urgence à été adopté lors de la séance ordinaire du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter une modification au règlement pour poursuivre l'approbation de l'emprunt;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- apporte la modification suivante à l'article 2 pour la correction du montant d'achat;
- Achat d'un camion unité d'urgence pour un montant de 392 620 \$(excluant les taxes).

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-10-CMD156      ADOPTION DU RÈGLEMENT 558-3-ADM-2025,  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 558-2-ADM-2025  
CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DE  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

CONSIDÉRANT QU'a la séance ordinaire du 6 mars 2025, le conseil a adopté le règlement 558-2-ADM-2025 afin d'y intégrer un ajout à l'article 25;

CONSIDÉRANT QUE ladite ajout n'est plus requise;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'abroger le règlement 558-2-ADM-2025 concernant la régie interne des séances de conseil de la municipalité.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-10-CMD157 DOSSIER # FID5154434 – AUTORISATION DE SIGNATURE ET AUTORISATION DE QUITTANCE**

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Municipalité de Délégé et l'employé no 13-0017 relativement aux termes et conditions de la fin de son emploi;

CONSIDÉRANT QU'il convient de ne pas nommer le nom de l'employé en raison du caractère public de la présente résolution, mais que tous les membres du conseil présents en connaissent l'identité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Richard Tremblay, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

1. - mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
2. accepte les modalités et termes de l'entente conclue avec l'employé no 13-0017 pour la terminaison de son emploi avec la Municipalité de Délégé;
3. autorise Mme Anne Potvin, la Mairesse, et Mme Anne Courville, Directrice générale et greffière trésorière par intérim, à signer la transaction-quitte au nom de la Municipalité de Délégé;
4. autorise la Direction générale par intérim à signer tous les chèques et à autoriser toutes les opérations requises afin de remplir les obligations de la Municipalité de Délégé aux termes de l'entente ci-haut mentionnée;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-10-CMD158 ADOPTION DE LA POLITIQUE DU PERSONNEL CADRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉGÉ**

CONSIDÉRANT QUE le but de la politique des conditions de travail du personnel-cadre est d'assurer au personnel-cadres de la Municipalité de Délégé de bénéficier de bonnes conditions de travail concurrentielles, une rémunération et des avantages sociaux qui leur permettent d'être satisfait et de travailler dans un climat de bonne entente;

CONSIDÉRANT les conditions énoncées, la présente politique entre en vigueur rétroactivement, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2031;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre à jour la politique concernant les conditions de travail, les avantages et les bénéfices du personnel-cadre à l'emploi de la Municipalité de Délégé de manière à faciliter l'administration des conditions de travail

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- adopte la politique sur les conditions de travail du personnel-cadre de la Municipalité de Délégé et de mandater la directrice générale et la mairesse à signer.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-10-CMD159 ABROGE LA RÉOLUTION 2025-07-CMD115, PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet dernier le conseil ont adopté une résolution concernant le Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ladite résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- abroge la résolution 2025-07-CMD115 concernant le programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-10CMD160      AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE ET LE CENTRE DE DIVERTISSEMENT KOOLGAMES**

CONSIDÉRANT l'entente entre la Municipalité de Déléage et le Centre de divertissement Koolgames pour l'utilisation du parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour but de dicté les règles de l'utilisateur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- autorise la directrice générale et greffière-trésorière a signé ladite entente pour et au nom de la municipalité.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-10-CMD161      OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE – RUE CHARLES**

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté la direction de l'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques de la FQM pour rédiger et adjuger un mandat de services professionnel pour la réalisation d'une étude géotechnique et caractérisation environnementale pour le projet de branchement de résidences à l'aqueduc municipal ;

ATTENDU QUE selon la recommandation et à la suite de l'analyse des soumissions ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- Octroi le contrat de réalisation d'une étude géotechnique et caractérisation environnementale à Englobe Corp conformément à la soumission # 532830702502 au montant de 21 296,44 \$ (excluant les taxes).

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-10-CMD162      ADOPTION DU 2<sup>IÈME</sup> PROJET DE RÈGLEMENT – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 354 CONCERNANT L'AJOUT D'USAGE (h2) (h4) et (h8) DANS LA ZONE URBAINE U202, ET U-207.**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 6 mai 2025;

CONSIDÉRANT Qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 29 septembre 2025.

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement est identique au premier projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 354 concernant l'ajout d'usage (h2) (h4) et (h8) dans la zone urbaine U-202 et U-207.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2025-10-CMD163 OCTROI DE CONTRAT – RÉALISATION DE TRAVAUX DE PAVAGE CHEMIN DE LA TOUR**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation pour des travaux de pavages sur le chemin de la Tour;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions;

Soumissionnaires	Prix global de la soumission (excluant les taxes)
Pavages Wemindji inc	111 511,96\$
Pavage Massie	124 285,00\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- Octroi les travaux de pavage du chemin de la Tour à Pavage Wemindji pour un montant de 111 511,96 \$ (excluant les taxes), selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-10-CMD164 OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANT EN VRAC.**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la fourniture et la livraison de carburant en vrac;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la seule soumission reçue qui a eu lieu le 29 septembre 2025 et qui se lit comme suit :

Soumissionnaires	Prix global (sans taxes applicables)
Harnois Énergies	89 766,60 \$
Mazout Bélanger	90 316,00
Energies Sonic inc	134 000 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Richard Tremblay, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- Octroi le contrat de fourniture et de livraison de carburant en vrac à Harnois Énergies pour un montant de 89 766,60 \$ (excluant les taxes) pour une estimation de 67 000 litres de carburant.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-10-CMD165 OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE 2 500 TONNES MÉTRIQUES DE SABLE TAMISÉ 0-10MM OU ÉQUIVALENT POUR ABRASIFS.**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le chargement de 2 500 tonnes métrique de sable tamisé 0-10mm pour abrasifs pour la saison hivernale 2025,2026;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une entreprise invitée ont déposé une soumission dans les délais requis;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes;

## SABLE TAMISÉ 0-10 MM

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>
	<b>NON LIVRÉ</b>	<b>LIVRÉ</b>	<b>NON LIVRÉ</b>	<b>LIVRÉ</b>
D. Heafey et Fils Inc.	7,90 \$	11,60 \$	22 650,08 \$ Taxes incluses	33 342,75 \$ Taxes incluses

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que le contrat est octroyé à « D.Heafey & Fils Inc » pour la fourniture de sable tamisé non livré pour un montant de 22 650,08 \$ (taxes incluses).

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

### **2025-10-CMD166 ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (EEQ) – ENTENTE**

CONSIDÉRANT QUE Éco Entreprises Québec accepter la proposition selon laquelle la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau délègue la compétence et la responsabilité de lancer et de tenir un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de services de collecte et de transport des matières recyclables à la Municipalité de Déléage;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme municipal devra, en conséquence, s'engager à se conformer à toutes les dispositions de l'entente de partenariat, notamment celles relatives au processus d'adjudication de contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme signataire demeurera responsable de l'organisme municipal pour l'application de l'entente, malgré cette délégation de compétence, au même titre que pour les autres organismes municipaux de son territoire d'application;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que la municipalité de Déléage s'engage à respecter les termes de l'entente de partenariat entre EEQ et l'organisme signataire.
- autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document pertinent à ce dossier.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

### **2025-10-CMD167 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE D'UNE UNITÉ D'URGENCE**

ATTENDU QU'un appel d'offres à dûment été fait sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une entreprise invitée a déposé une soumission dans les délais requis

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents ;

- octroi le contrat à Industries Lafleur pour un montant de 392 620,00\$ (excluant les taxes).

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **2025-10-CMD168 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉOPORT DE MANIWAKI (RIAM) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage contribue au financement de la Régie intermunicipale de l'aéroport Maniwaki Haute-Gatineau au moyen du versement de sa quote-part;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage a reçu les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) Haute-Gatineau pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Municipalité de Déléage est de 33 741 \$ et payable en 2 versements, soit le 1<sup>er</sup> avril 2026 au montant de 16 870,50 \$ et le 1<sup>er</sup> juin 2026 au montant de 16 870,50 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Richard Tremblay, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'approuver les prévisions budgétaires 2026 de la RIAM Haute-Gatineau, telles que présentées;
- d'autoriser les 2 versements de la quote-part totalisant 33 054 \$.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

#### **2025-10-CMD169      LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h40.

**ADOPTÉE.**

---

Anne Potvin,  
Mairesse

---

Maude Tourangeau  
Directrice générale, et greffière-trésorière